

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL  
DE LA COMMISSION SYNDICALE  
DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

N° 2018-26

Séance du MARDI 27 MARS 2018

Date de la convocation		
19/03/2018		
Date de l'affichage		
19/03/2018		
Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Représentés
12	10	0

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept mars à dix-huit heure trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André CAZERES, Président.

**Présents :**

M. André CAZERES, Président – M. Joseph FROMIGUE, Vice-Président  
Mmes Catherine LISSARRAGUE – Brigitte CAPOU - Marianne SARTHOU

MM. Pierre CAPOU - Christian COUMET - Jean-Baptiste RAMON - Xavier MACIAS

**Absent excusé :**

M. Alain LARROUDE

**Secrétaire de séance :** Christian COUMET est désigné secrétaire de séance

**Objet de la délibération :**

**PROJET PHOTOVOLTAÏQUE POUR L'ALIMENTATION EN ENERGIE ELECTRIQUE DU REFUGE WALLON-MARCADAU A CAUTERETS**

Dans le cadre du projet de restructuration-réhabilitation du refuge Wallon-Marcadau à Cauterets, Monsieur le Président rappelle qu'il est envisagé de mettre en place deux sources d'énergie électrique pour les besoins du projet :

- l'une produite par une pico-centrale qui serait installée dans une petite extension à l'Est du refuge et serait alimentée par la nouvelle source captée en contrebas du Port du Marcadau, au fond du plateau du Loubosso à 2,3km environ du refuge, pour laquelle la procédure d'autorisation est en cours,
- l'autre par des panneaux photovoltaïques qui seraient disposés en façade Sud, intégrés au projet de réhabilitation dans la demande de permis de construire en cours.

Cette installation photovoltaïque serait confiée au Syndicat Départementale d'énergie des Hautes-Pyrénées (SDE 65) qui en assurerait la maîtrise d'ouvrage. La puissance de l'installation est estimée à 9 800 WC sur la base des besoins détaillés en éclairage et pour quelques appareils non énergivores, définis en liaison avec la maîtrise d'œuvre du projet de restructuration-réhabilitation et les gardiens du refuge.

La participation financière de la Commission Syndicale pour cette installation serait de 20 000 euros.

A l'issue de cette présentation, le Conseil Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- d'approuver le projet d'installation photovoltaïque liée au projet de restructuration-réhabilitation du refuge Wallon-Marcadau présenté par le SDE 65,
- de confier la maîtrise d'ouvrage de ce projet au SDE 65,
- de valider la participation financière de la CSVSS à hauteur de 20 000 €
- d'autoriser le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

André CAZERES

SOUS PREFECTURE  
D'ARGELES-GAZOST

12 AVR. 2018

ARRIVEE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.